

OBLIGATIONS LÉGALES de DÉBROUSSAILLEMENT

sur les massifs classés à risque feux de forêt
en Indre-et-Loire

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

Pour protéger sa famille,
sa maison, son terrain et ses biens

Pour protéger la forêt
et faciliter l'accès des
pompiers

Pour limiter la
propagation du feu et
diminuer son intensité

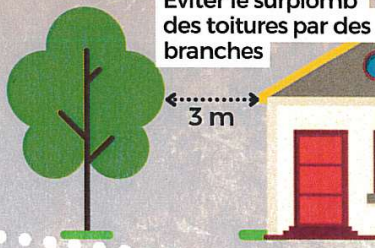


COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

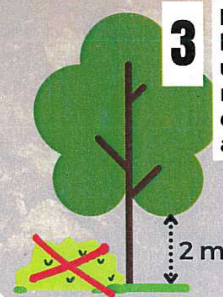
1 Éliminer tous les bois morts,
les broussailles et les herbes
sèches



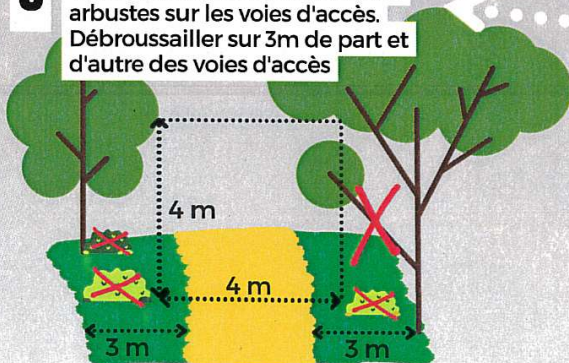
2 Éviter les arbres ou les
branches à moins de 3m
des habitations.
Éviter le surplomb
des toitures par des
branches



3 Élaguer les
branches jusqu'à
une hauteur
minimale de 2m
et supprimer les
arbustes



5 Dégager un gabarit de passage de
4m minimum sans branches ni
arbustes sur les voies d'accès.
Débroussailler sur 3m de part et
d'autre des voies d'accès



4 Espacer les résineux de
3m des autres arbres



Retrouvez toutes les informations sur www.indre-et-loire.gouv.fr/old